



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-205
RÉSOLUTION FINALE – AUTORISATION DU PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) – 839-841, BOULEVARD BLANCHE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 16 mai 2022, le conseil municipal a adopté la résolution 2022-205 « Résolution finale - Autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 839-841, boulevard Blanche ».
2. Cette résolution contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, mais aucune demande n'a été faite selon la loi.
3. La résolution 2022-205 est entrée en vigueur le 20 juin 2022, date d'émission du certificat de conformité de la MRC de Manicouagan.
4. Cette résolution peut être consultée sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux – Règlements / Adoption 2021-2022 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 6 juillet 2022

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**